

Délibération du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

SDE35	
Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS 43603 352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	19
Absents :	16
Quorum :	19
Votants : 19	
Reçu en Préfecture 19/07/2019	
Publication 19/07/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 13), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 6), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 19 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

Délibération n°20190702_COM_15 – Locaux du SDE35 – Actualisation du programme de travaux

Par délibération du 2 avril 2019, le Comité a approuvé le lancement d'une consultation d'AMO permettant un réaménagement de locaux pour une enveloppe globale estimée à 50 000 €. Le programme prévisionnel prévoyait la création d'une nouvelle salle de réunion, l'aménagement de différents espaces de rangement que ce soit dans les bureaux ou dans les salles reprographie ainsi qu'une nouvelle porte d'entrée pour le SDE35.

Aux termes de l'étude réalisée par le Bureau d'études Conceptu'el, et de la rédaction du CCTP de consultation de travaux associée, il est proposé de corriger l'enveloppe initiale de la façon suivante :

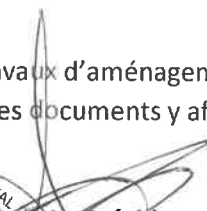
- Mission d'AMO : 11 880 € HT
- Marché de travaux : 66 300 € HT
 - o Lot dépose, placo-plâtre et cloisons modulaires : 21 500 € HT
 - o Lot électricité / ventilation / climatisation : 19 500 € HT
 - o Lot menuiserie intérieure : 20 800 € HT
 - o Lot signalétique : 4 500 € HT
- Montant de l'opération : 78 180 € HT

A noter que le lot menuiserie intérieure intègre la création d'un ensemble mobilier pour le hall d'entrée qui n'était pas intégré dans l'estimation initiale, et que le lot signalétique prévoit une création graphique sur le mur d'entrée en accompagnement du changement de la porte d'entrée.

Après délibération, les membres du comité, à l'unanimité :

- Approuvent le nouveau montant prévisionnel de l'opération ;
- Approuvent le lancement de la consultation d'entreprises de travaux d'aménagement intérieur ;
- Autorisent le Président à signer les marchés de travaux et tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme,


Le Président,
Didier NOUYOU